

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Bureau  
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude.**

---

**Séance du 20 mars 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en première séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 21

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 3 mars 2025

**Présents :**

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), AUDIER Christian (Carcassonne Agglomération), AMAT André (Communauté de communes du Limouxit), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxit), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxit), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxit), CALVET André (Communauté de communes du Limouxit), CARBONNEL Jean-Louis (Communauté de communes du Limouxit), CHAUMOND André (Communauté de communes du Limouxit), COSTES Alain (Communauté de communes du Limouxit), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxit), DURAND Pierre (Communauté de communes du Limouxit), PALOMINO Marie Christine (Communauté de communes du Limouxit), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), GALY Jacques (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

**Invités :**

Jean-Marie AVERSENQ, Directeur SMMAR

GALINIE Baptiste, Coordonnateur HVA,

DUBRAY Robin, Technicien de rivière du SMMAR,

BONNET David, Sabrina MOREL Gestionnaires administratifs SMAH HVA

**2025\_05**

**Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité syndical  
du 20 mars 2025**

**Objet de la délibération : VALIDATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 ET DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024.**

Vu le procès-verbal du Comité syndical du 19 septembre 2024,

Vu le rapport d'activités de l'année 2024,

Vu l'absence de remarque,

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

**VALIDE** le procès-verbal du Comité syndical du 19 septembre 2024,

**VALIDE** le rapport d'activités de l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude,**

Pierre BARDIÈS



2025\_06

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Bureau  
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude.**

**Séance du 20 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en première séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 21

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 3 mars 2025

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), AUDIER Christian (Carcassonne Agglomération), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CALVET André (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean-Louis (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND André (Communauté de communes du Limouxin), COSTES Alain (Communauté de communes du Limouxin), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), DURAND Pierre (Communauté de communes du Limouxin), PALOMINO Marie Christine (Communauté de communes du Limouxin), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), GALY Jacques (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités :

Jean-Marie AVERSENQ, Directeur SMMAR

GALINIE Baptiste, Coordonnateur HVA,

DUBRAY Robin, Technicien de rivière du SMMAR,

BONNET David, Sabrina MOREL Gestionnaires administratifs SMAH HVA

2025\_06

**Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité syndical  
du 20 mars 2025**

**Objet de la délibération :**

**Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Prévisionnel  
2025**

**(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.*

.../...

Il est proposé à l'assemblée :

**- Budget principal du Syndicat :**

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2024 (hors chapitre 16) : **2 227 812 €.**  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité syndical de faire application de cet article à hauteur de **556 953 €** (2 227 812 € X 25 %).

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts aux BP principal 2024 + DM	Montants autorisés à engager pour l'exercice 2025 avant le vote du BP 2025 (25% du BP 2024+DM)
20	Immobilisations incorporelles	391 875 €	97 969 €
21	Immobilisations corporelles	65 480 €	16 370 €
23	Immobilisations en cours	459 691 €	114 922 €
45411	Opérations pour compte de tiers	1 310 766 €	327 692 €

Les dépenses à retenir sont celles des **chapitres 20, 21, 23 et 45**, à hauteur de **556 953 €.**

Le Président précise :

- que le Payeur Départemental n'a pas émis d'observation quant aux éléments présentés ci-dessus,

**Le Comité syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

- APPROUVE la réalisation d'opérations d'investissement dès le début de l'année 2024, sans attendre le vote du budget primitif principal,
- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour chacun des chapitres proposés présentés dans le tableau ci-avant,
- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les crédits susmentionnés jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 et dans la limite desdits crédits,
- DONNE POUVOIR au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude,**



Pierre BARDIES

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Bureau  
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude.**

---

**Séance du 20 mars 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en première séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 21

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 3 mars 2025

**Présents :**

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), AUDIER Christian (Carcassonne Agglomération), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CALVET André (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean-Louis (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND André (Communauté de communes du Limouxin), COSTES Alain (Communauté de communes du Limouxin), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), DURAND Pierre (Communauté de communes du Limouxin), PALOMINO Marie Christine (Communauté de communes du Limouxin), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), GALY Jacques (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

**Invités :**

Jean-Marie AVERSENQ, Directeur SMMAR

GALINIE Baptiste, Coordonnateur HVA,

DUBRAY Robin, Technicien de rivière du SMMAR,

BONNET David, Sabrina MOREL Gestionnaires administratifs SMAH HVA

**2025\_07**

**Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité syndical  
du 20 mars 2025**

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 SUR LA BASE D'UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) aux communes et plus généralement aux collectivités comptant 3500 habitants et plus (L.2312-1 du CGCT) avant le budget primitif. Il précise que les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT à l'article L.5211.36.

Monsieur le Président rappelle également que l'article 107 de la loi « NOTRÉ » impose que ce débat s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Monsieur le Président rappelle enfin que le ROB 2025 a été envoyé à tous les délégués du syndicat. Puis il engage le débat d'orientation budgétaire (DOB) en s'appuyant sur le rapport d'orientations budgétaires qui comprend pour mémoire **des éléments de structuration** (la présentation de la structure, le périmètre d'intervention du syndicat, son objet statutaire, la contribution financière des membres, l'adhésion au SMMAR, ...), **les orientations budgétaires pour 2025** tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes. Un récapitulatif des divers **engagements pluriannuels** est également intégré énumérant les actions prévues dans le Contrat BV et le PAPI,... Ce rapport présente aussi **la gestion des emprunts et de la dette**. Pour finir, un point sur **l'effectif de la structure** est exposé.

Monsieur le Président invite ensuite l'assemblée à débattre sur les orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à **l'unanimité VALIDE** le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 ainsi présenté en séance,

**DONNE** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 à Monsieur le Président comme en dispose les articles du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.



**Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude,**

**Pierre BARDIES**